



FFvolley

CONSEIL DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL N°1 DES 12 ET 13 OCTOBRE 2018

(CHOISY LE ROI)

SAISON 2018/2019

Présents :

Mesdames :

Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

Véronique FRELAT, Patricia MAZZOLA

Messieurs :

Philippe VENDRAMINI, Secrétaire

Jean-Paul ALORO, Alain ARIA, Albert CHARPENTIER, Laurent DANIEL, Richard GOUX, Michel GUEVENOUX, Jean-Louis LARZUL, Claude ROCHE

Excusé :

Frédéric DUBOIS

Assiste :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à Choisy le Roi (94).

La réunion est ouverte à 19h le vendredi 12 octobre 2018.

La Présidente remercie les personnes présentes.

Le Secrétaire reprend l'ordre du jour :

- Approbation du PV des 13 et 14 avril 2018
- Approbation du PV du 20 mai 2018
- Examens des PV du Conseil d'Administration et des différentes commissions
- Bilan des comités de gestion du CD13 et CD85
- Bilan de mandature du Conseil de Surveillance
- Rapport des membres du Conseil de Surveillance sur leurs activités
 - Financier
 - Social
 - Projet fédéral et DTN
 - Rapports en cours (notes de frais, arbitrage ...)
- Points divers

Présenté au Conseil d'Administration du 23/02/2019
Date de diffusion : 15/01/2019
Auteur : Philippe VENDRAMINI

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES 13 ET 14 AVRIL 2018

Après quelques corrections ce PV est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 20 MAI 2018

Après quelques corrections ce PV est adopté à l'unanimité.

3. EXAMENS DES PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFERENTES COMMISSIONS

En introduction, le CS s'interroge sur des décisions applicables immédiatement alors que les procès-verbaux du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif n'ont pas encore été diffusés.

Le CS constate que l'application de la nouvelle gouvernance entraîne quelques difficultés de fonctionnement. La redéfinition du contour des attributions respectives du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif semble nécessaire.

Le Conseil de Surveillance préconise que, dans l'éventualité où une décision imposerait une mise en application immédiate, elle devrait être entérinée en amont avec une date butoir. Un relevé de décision devrait être diffusé.

Le Président reconnaît que les délais entre une prise de décision, la rédaction du PV et son approbation peuvent être longs.

Il précise que la FFvolley doit faire face à une forte pression de la part des clubs pour modifier les règlements avec une application immédiate. Dans le même temps, les clubs souhaitent que la FFvolley fasse preuve de bienveillance et ne les pénalise pas en cas de non-respect des nouveaux textes.

Le Président souhaite que la FFvolley retrouve les pratiques antérieures, à savoir que la mise en application d'une nouvelle règle ne soit effective que la saison suivante.

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°7

Le CS demande que les informations concernant les contrats engageant la FFvolley lui soient communiquées. Ce point sera abordé samedi.

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°8

Le CS souhaite que les PV de Bureau Exécutif soient communiqués très rapidement.

Le CS observe qu'il manque le PV6 du Conseil d'Administration.

Les membres du CS constatent, au vu des textes, et sauf urgence en référant au prochain Conseil d'Administration, que le Bureau Exécutif ne peut pas saisir officiellement une commission.

Ce point réglementaire n'a pas été modifié lors du passage des anciens aux nouveaux textes. Avec un nombre réduit de Conseil d'Administration, il paraîtrait plus opportun de modifier les règlements afin de permettre au Bureau Exécutif de saisir une commission. C'est une nouvelle illustration des propos évoqués précédemment.

Procès-verbal du Bureau Exécutif n°1 des 14 et 15 septembre 2018

Le CS est surpris que la FFvolley soit cosignataire d'une convention liant une Ligue Régionale avec son Conseil Régional. Le Président apporte des précisions sur cette co-signature et les raisons qui la justifient.

Divers points réglementaires

Double licence

Cette décision prise par les délégués lors de la dernière Assemblée Générale de Porticcio semble ne pas être appliquée par certaines ligues.

Le CS s'étonne de cette pratique. Il ne peut y avoir un traitement différent entre les ligues.

L'Exécutif doit veiller à l'application des décisions votées en Assemblée Générale.

Le Président de la FFvolley regrette l'attitude de certaines ligues. Il précise que ce positionnement pourrait être pénalisant pour elles.

D'autre part, le PASS Bénévole qui avait été supprimé lors de la dernière Assemblée Générale, semble réapparaître ...

Commission financière

Le fonctionnement de cette commission pose toujours problème notamment sur la tenue de ses réunions.

4. BILAN DES COMITES DE GESTION DU CD13 ET CD85

Un bilan est fait par les membres du CS sur leurs participations aux comités de gestion.

Cette gestion n'a pas été simple et a été source de difficultés avec les anciennes équipes.

Statutairement, le Comité de gestion est mis en place pour procéder le plus rapidement possible à des élections.

En pratique, force est de constater que ce délai n'est pas si court et que la vie des Comités Départementaux nécessite des actions et des décisions (règlement des salaires, décisions sportives, demandes de subvention ...).

Autant de points qui nécessitent une entente et une coopération avec les équipes locales.

La situation est aussi difficile sur le plan financier, notamment pour les autorisations bancaires.

Cette situation est d'autant plus problématique lorsqu'il existe des tensions sur le territoire.

La mise en place d'un Comité de Gestion suppose que les membres de celui-ci possèdent des compétences en comptabilité, en sportive, en droit social lorsqu'il y a des salariés, des compétences juridiques et enfin de la disponibilité.

Il nous semble que les Ligues Régionales doivent être également associées à cette gestion.

Les textes fédéraux doivent être revus, car ceux-ci nous sont apparus totalement déconnectés des pratiques des départements (exemple de la procédure électorale).

Une réflexion doit être menée pour faire face à ces situations.

Dans tous les cas, il est impératif que l'Exécutif se prononce très rapidement sur la mise en tutelle. Pour les deux cas traités ce délai a été beaucoup trop long.

5. POINTS DIVERS

La Présidente du CS informe qu'elle a été invitée à participer, en compagnie de Philippe VENDRAMINI, à un séminaire de la Haute Autorité de la FFF. Ils présenteront l'organisation et le fonctionnement du CS. Le Bureau Exécutif en a été informé.

Fin des travaux à une heure et quarante-cinq minutes.

Reprise des travaux du Conseil de Surveillance le Samedi 13 octobre 2018 à 9h en présence du Président de la FFvolley.

Euro 2019

Le Président apporte au CS toutes les précisions concernant le contrat signé avec MKTG et répond à toutes les interrogations. Il rappelle que le CS, dans sa mission de contrôle, peut consulter le contrat ainsi que tous les autres contrats de la FFvolley.

Licences Volley Pour Tous

Le CS reprend l'interrogation évoquée la veille et interroge le Président concernant les dérives de certaines ligues et/ou départements en matière de licence Volley Pour Tous.

Le Président ne peut cautionner une telle pratique et souhaite que lui soit communiqué les cas évoqués et la motivation de telles pratiques.

Il est conscient que certains départements ont mis en place des licences spécifiques et que d'autres n'hésitent pas à augmenter leur part dès lors que la FFvolley n'augmente pas ses tarifs.

Plus globalement, le Président de la FFvolley pense que la mise en place d'un tarif unique permettrait de clarifier les pratiques.

Fusion des territoires

Le CS rappelle qu'il a lancé une analyse sur les constats liés aux fusions des Ligues.

Le Président de la FFvolley est favorable à cette étude. Cela permettrait notamment de connaître les impacts, de savoir si cela a dynamisé les territoires, d'identifier des difficultés ...

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LEURS ACTIVITES

6.1 Financier

Pour le moment, il nous manque l'état global des finances et le prévisionnel 2019. Le Trésorier Général de la FFvolley est très mobilisé par l'audit commandé par le Ministère et n'est pas en mesure de donner des indications précises concernant les comptes 2018.

Les points clés concernant les recettes

- Baisse des parrainages même s'il peut y avoir encore quelques rentrées, le chiffre de la saison dernière ne sera pas atteint,
- La totalité des subventions a été honorée,
- Au niveau des recettes sur les licences, il y a une légère augmentation du nombre de licences payantes.

Le Président évoque les difficultés sur les diffusions TV.

BALANCE DES LIGUES REGIONALES

La balance des Ligues Régionales a été examinée et le CS a constaté les variations.

La Direction Technique Nationale

Le CS observe la concordance de comptabilité entre la DTN et la comptabilité fédérale ce qui facilite grandement le travail d'analyse.

Les suivis des budgets sont présentés en séance et à ce stade ne posent pas de problème.

La dotation ministérielle liée au contrat d'objectifs a été versée. Par contre, le CS ne dispose pas de l'éclatement par action.

Les organisations

Une longue discussion s'engage sur la VNL.

Le coût lié à la VNL est plus important que prévu. L'organisation des rencontres en est le point sensible. La sécurité représente désormais un budget conséquent.

La location de grandes salles coûte cher et le public n'est pas suffisamment présent pour la rentabiliser.

Les transports de l'Equipe de France sont maintenant supportés directement par la FFvolley.

L'implication des Ligues Régionales dans l'organisation de la VNL doit être revue. Sans l'implication des bénévoles, la gestion de ces plateaux serait impossible.

Le Président de la FFvolley indique que ces points feront partie d'une réflexion à venir.

6.2 Social

Le tableau de bord arrêté au 30 septembre est distribué et commenté en séance.

Le CS attire de nouveau l'attention de l'Exécutif sur l'évolution de la masse salariale.

6.3 Projet fédéral

Le Président de la FFvolley évoque le lancement de l'Année du Volley. Il souligne l'excellent travail réalisé par la commission Scolaire et Universitaire.

Pour ce lancement, une conférence de presse a été organisée au siège du Comité National Olympique et Sportif Français. La presse a répondu présente ainsi que les représentants de l'USEP, de l'UNSS, le Délégué Ministériel à la Jeunesse, la Ville de Paris.

L'ordre du jour est épuisé, la Présidente du Conseil de Surveillance lève la réunion à 13h30.

La Présidente du Conseil de Surveillance
Aline GEMISE-FAREAU

Le Secrétaire de séance
Philippe VENDRAMINI